**INTERVENTION Marie-Louise GOURDON**

**DM2 DU 29 OCTOBRE 2009**

**SCHEMA DE L’ENFANCE 2009-2013**

M. le Président, chers collègues,

 Vous nous présentez aujourd'hui le schéma de l'enfance, et l'enfance est l'une des **compétences les plus importantes** du conseil général. Ainsi qu’il est rappelé tout le long de ce schéma, vous êtes le chef de file de l'aide à l'enfance et autorité centralisatrice de toutes les informations préoccupantes, vous soulignez d’ailleurs que près de quatre mille ont déjà été recueillies par l'ADRET à ce jour.

Ce document est riche d'objectifs intéressants. Cependant, il manque la programmation pluriannuelle des établissements et services sociaux et médico-sociaux qu’il serait nécessaire de créer, de transformer ou de supprimer tel qu'il est prévu dans le texte initial, mais nous n'avons pas cette annexe dans notre document et, de ce fait, rencontrons quelques difficultés à trouver les objectifs concrets en termes de moyens pour faire face à cette importante responsabilité de notre collectivité.

Les constats formulés dans ce document sont très intéressants et très souvent inquiétants. Vous nous rappelez notamment **trois évolutions lourdes** de notre département, à savoir :

* L'importante proportion de **foyers monoparentaux** avec des répercussions considérables sur le plan social, notamment en termes d'éducation.
* La répartition sur le territoire départemental des **jeunes de moins de 20 ans**, et donc des besoins afférents. Ces jeunes sont fortement représentés dans le moyen pays, plus que sur le littoral. Ils sont plus nombreux dans les communes de taille intermédiaire et leur nombre est en progression dans l'ouest du département.
* Les **crèches** et autres accueils des jeunes enfants sont concentrés aujourd'hui sur le littoral, alors que, pour des raisons de coût des loyers, les jeunes ménages s'installent dans le moyen pays.

**A-t-on prévu de façon précise dans ce schéma de s'adapter à ces nouvelles données ?**

**Nous soulignons quelques autres situations alarmantes**

.

 Tout d’abord concernant les adolescentes, le schéma signale une augmentation importante du nombre d'interruptions volontaires de grossesse. Les chiffres, qui remontent à 2006, montrent que 8,25 % des IVG sont pratiquées sur des adolescentes, au nombre de quatre cent vingt-sept, la moyenne nationale étant de 5 %.

 L'action préconisée est ainsi libellée, je cite : *«* ***Diminuer le nombre de grossesses non désirées et la répétition de l'IVG chez les mineures*** *»*. Cette formulation est très vague et cette augmentation inquiétante demanderait une action à la hauteur des enjeux. Je note que ne figure pas, parmi les partenaires de l'action, le **planning familial** dont c'est l'un des buts premiers.

Chez les jeunes en général, ce sont les addictions en tout genre qui explosent, notamment l'alcool et la drogue, chez les filles comme chez les garçons. Les différentes actions prévues 36 prévoient de rassembler de nombreux partenaires mais elles semblent insuffisantes pour prévenir et diminuer de tels fléaux.

Concernant la **délinquance**, vous mettez l'accent sur l'absentéisme avec pour sanction ultime la suspension des allocations familiales.

Je voudrais faire une courte parenthèse, M. le Président, en répondant ainsi à votre précédente intervention où vous aviez l'idée que les élus de gauche étaient des naïfs. Je voudrais vous donner un autre exemple de politique de sécurité qui pouvait réussir puisque nous avons dans notre commune, à Mouans-Sartoux, une baisse régulière de la délinquance (moins 25 % l’année dernière, moins 15 % cette année). Tout cela a été validé dans le dernier CLSPD en présence des autorités de sécurité et de M. le procureur, donc un CLSPD qui fonctionne depuis longtemps, un dialogue permanent entre les différents partenaires de la sécurité, une bonne police de proximité, une entente avec la gendarmerie et la mise en place de l'opération « voisins vigilants » dont vous parliez tout à l'heure, d'un conseil pour les droits et devoirs des parents, une formation parentale à travers les associations et une maison des collégiens en projet.

Nous avons donc une baisse régulière de la délinquance grâce à ce travail permanent d'éducation. Nous n'avons pas de caméras de surveillance à Mouans-Sartoux et je voulais simplement souligner qu'il pouvait y avoir aussi d'autres modèles de mise en place de prévention pour la sécurité des jeunes et pour la sécurité des citoyens.

Nous n'irons pas, nous, à Mouans-Sartoux, jusqu'à la sanction ultime dont vous parliez qui est la suspension des allocations puisque nous pensons que c'est encore une sanction de plus pour des familles qui n'en ont pas besoin ; notamment cela concerne les familles monoparentales et souvent les familles les plus modestes.

C'était ma parenthèse concernant la sécurité mais je pense qu'il est parfois intéressant d'entendre un autre discours et des exemples de communes de gauche qui réussissent dans le domaine de la sécurité.

Pour ce qui est du **chômage**, en hausse de 25 % sur un an dans les Alpes-Maritimes contre 18,1 % dans la région, le rapport nous rappelle *« qu'en raison des difficultés économiques traversées durant l'année, les données sociales ont été profondément bouleversées »* et, je cite toujours, *« que les constats dressés par le document risquent d'être aggravés »* et de conclure *« ceci veut dire que les problèmes qui se posent à la protection de l'enfance sont devenus en 2009, en toute certitude, plus aigus encore que dans les années antérieures »*.

**Ces données sont donc dépassées et la réalité est encore plus alarmante que les constats figurant au rapport.**

**Vous rappelez aussi que notre département se situe dans le quart des départements les plus pauvres, en 76e position, avec un taux de pauvreté de 13,9 %** (page 11).

Cette situation est évidemment grave, pour ne pas dire inquiétante, surtout quand on sait que notre département se classe en **2009 parmi les derniers départements millionnaires** en termes de moyens consacrés à cette politique avec 85 € par habitant contre une moyenne de 121 € pour les départements de la même strate (125 € en Seine-Saint-Denis et 121 € pour les Hauts-de-Seine par exemple). Nos sources sont le centre d'échange de données interdépartemental.

Ce schéma est un document opposable qui a valeur d'engagement, or ce document ne nous dit pas quels moyens seront mobilisés pour atteindre ces objectifs louables et ambitieux, aucune donnée chiffrée ne figurant dans ce schéma. 37

Mettrons-nous en œuvre les moyens correspondant aux enjeux aussi importants du schéma ?

Par ailleurs, les actions formulées de façon très générale, manquent souvent de concret. Vous renvoyez les mesures concrètes, semble t-il, aux appels à projets qui seront lancés pour cinq ans par les services.

Nous avons relevé par ailleurs l'évaluation imprécise des partenaires qui avait été elle-même soulignée par la chambre régionale des comptes, nous n'y reviendrons pas.

**Nous nous abstiendrons sur ce document** pour ces raisons-là, mais nous demandons que soit lancée une **étude approfondie** sur deux situations inquiétantes mises en évidence dans le constat, notamment la situation que je soulignais tout à l’heure des **adolescentes présentant des** **grossesses non désirées et ayant recours à des IVG répétées**, je pense que c’est assez important pour que l’on ait vraiment une attention sur ce sujet, ainsi qu'une étude approfondie sur la prévention et les causes des addictions chez tous les jeunes qui s'accroissent de façon alarmante et qui produisent, ainsi que vous l’avez dit, beaucoup de violence et de souffrance.

Nous sommes en face de la suppression de la fonction de défenseur des enfants, à quelques semaines du 20e anniversaire du droit des enfants, tout cela n'est peut-être pas de bon augure.

Je tiens à souligner que le document est intéressant, le travail qui a été fait jusqu’à présent l’est aussi, mais il faudrait avoir des éléments plus concrets, plus chiffrés pour que nous puissions savoir si nous avons les moyens de mettre en œuvre ce schéma tel qu'il est dessiné, tel qu'il est évoqué.

Merci.